

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5, et 6 juin 2018

2018 DJS 68 Subventions (300.000 euros) et conventions pluriannuelles d'objectifs avec cinq associations sportives locales (18^e).

M. Jean-François MARTINS, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 22 mai par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions annuelles de fonctionnement à plusieurs associations locales ;

Vu l'avis du conseil du 18^e arrondissement en date du 22 mai 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-François MARTINS au nom de la 7^e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Sont adoptés le principe de la convention pluriannuelle d'objectifs et ses modalités d'application.

Article 2 : La Maire de Paris est autorisée à signer les conventions pluriannuelles d'objectifs ci-jointes prévoyant l'attribution des subventions visées aux articles 3 à 8, pour la saison 2018/2019, et les conditions de ce soutien.

Article 3 : Une subvention de 110.000 euros est attribuée à Championnet Sports (n°378 (1000009779)/2018_03676) au 14/16, rue Georgette Agutte (18^e) au titre de l'exercice 2018.

Article 4 : Une subvention de 20.000 euros est attribuée à Olympique Montmartre Sports (16123 (D02743) / 2018_01887) au 1, rue Marcel Sembat Hall 8 Boîte 136 (18^e), au titre de l'exercice 2018.

Article 5 : Une subvention de 65.000 euros est attribuée à Paris Basket 18 (17410 (X01705) /2018_03793) au 15 Passage Ramey (18^e), au titre de l'exercice 2018.

Article 6 : Une subvention de 15.000 euros est attribuée à Paris Sport et culture (17071 (X 06728) / 2018_02314) au 15, Passage Ramey (18^e), au titre de l'exercice 2018.

Article 7 : Une subvention de 90.000 euros est attribuée à Espérance Sportive Parisienne (16318 (D 05118) / 2018_01212) au 14, rue Jean Cocteau (18^e), au titre de l'exercice 2018.

Article 8 : La dépense correspondante, d'un montant total de 300.000 euros sera imputée sur la fonction 3, sous-fonction 32, rubrique élémentaire 3261, numéro de destination 3260004, compte 65-65748-D (provision pour subventions de fonctionnement au titre du sport de proximité) du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2018 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO